

Certificat de conformité à la directive européenne 2011/65/UE (RoHS)

Nous soussignés,

Certifions que les produits suivants, ainsi que leurs dérivés :

RAMSPOT ST

Satisfont aux exigences imposées par la directive 2011/65/UE (8 juin 2011) du Parlement européen et du Conseil et par la directive déléguée (UE) 2015/863 (31 mars 2015) de la Commission, relatives à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et spécifiquement que ces produits ne contiennent pas :

▪ Plomb	(Pb ; 0,1 %)*
▪ Mercure	(Hg ; 0,1 %)*
▪ Cadmium	(Cd ; 0,01 %)*
▪ Chrome hexavalent	(Cr VI ; 0,1 %)*
▪ Polybromobiphényles	(PBB ; 0,1 %)*
▪ Polybromodiphényléthers dont le décabromodiphénylether	(PBDE ; 0,1 %)*
▪ Phtalate de bis-(2-éthylhexyle)	(DEHP ; 0,1 %)*
▪ Phtalate de benzyle et de butyle	(BBP ; 0,1 %)*
▪ Phtalate de dibutyle	(DBP ; 0,1 %)*
▪ Phtalate de diisobutyle	(DIBP ; 0,1 %)*

* valeur de concentration maximale tolérée en poids

Fait le 29 Octobre 2018

Daniel LUMBRO
Directeur des opérations

S.A.S. 1300 0001 - RG-E 483 328 076
Z.I. de Villemilan
8, avenue Ampère - BP 54
91322 WISSOUS Cedex
Tél. : 01 60 11 63 41
Fax : 01 60 11 21 42
contact@ram.fr
www.ram.fr